

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 14/04/2023

SÉANCE DU 14 avril 2023

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05/04/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY, Sébastien MICHAUD, David ROUZIES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

André GUISES a donné pouvoir à Jocelyne ALLEMAND

Secrétaire de séance :

Sébastien MICHAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 10/02/2023

Le compte rendu du 10 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Compte de Gestion 2022

Validé à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif 2022

Validé à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2022

Validé à l'unanimité.

5. Vote des taux d'imposition 2023

Les taux d'impositions suivants ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Patrimoine bâti : 35,24% en 2023 (contre 36,28% en 2022)
- Patrimoine non-bâti : 66,14% en 2023 (contre 68,06% en 2022)
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : le taux est maintenu à 4,48%

6. Demande de subventions

Un budget de 650 euros a été prévu pour répondre aux demandes des associations locales.

7. Vote du budget prévisionnel 2023

Budget voté à l'unanimité.

Pour l'année 2022, l'ensemble du Conseil a décidé que l'Attribution de Compensation d'Investissement de la 4C sera réglée en une année.

8. Organisation du repas de la Commune

- Entrée : Salade Surimi/Ananas
- Plat : Poulet sauce forestière et pomme de terre Volvestre
- Fromage
- Dessert : Choux pâtissier



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 16/06/2023.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h45.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.